

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4226

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Meyzieu

objet : **Aire d'accueil des gens du voyage - Dossier de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par sa délibération-cadre n° 2005-2846 en date du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé le transfert des Communes à la Communauté urbaine de la compétence réalisation et gestion des terrains d'accueil des gens du voyage à compter du 1er janvier 2006.

Pour l'aire de Meyzieu, la Commune a fait le choix de transférer la maîtrise d'ouvrage des études et de la réalisation à la Communauté urbaine.

Ce terrain de seize places sera destiné au séjour de familles de gens du voyage.

Le coût prévisionnel de réalisation de l'aire d'accueil est de 943 245 € HT, soit 58 953 € HT par place et se décompose comme suit :

Prestations	Coût HT	Coût TTC	API partielle votée au Conseil du 2 mai 2006
travaux aménagement interne	546 741 €	653 902 €	
études, prestations administratives et frais annexes	64 994 €	77 733 €	39 000 €
canalisations d'eau potable (dont récupération pour ordre TVA)	311 410 €	433 483 €	
foncier (apport par la Commune)	20 100 €	20 100 €	
total	943 245 €	1 185 218 €	
<i>montant de l'autorisation de programme 2007</i>		1 146 218 €	

Le montant de l'autorisation de programme restant à individualiser s'élève à 1 146 218 €.

Le surcoût prévisionnel constaté en coût global d'opération est de 28 463 € HT par place.

Les financements devraient se répartir comme suit :

Budget prévisionnel		Participations (nettes de taxes)
Etat (70 % d'une dépense subventionnable de 15 245 € HT par place de caravane)		170 744 €
Département (soit 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € HT par place de caravane, hors acquisition foncière)		73 176 €
Communes (selon répartition financière votée en Conseil du 2 mai 2006 pour un surcoût à la place : 50 % des coûts d'aménagement compris entre 30 490 € et 40 000 €)		379 325 €
total des recettes partenaires		623 245 €
Communauté urbaine	15 245 € par place de caravane	243 920 €
	50 % des coûts d'aménagement compris entre 30 490 € et 40 000 €	76 080 €
solde Communauté urbaine hors TVA		320 000 €

Afin de poursuivre l'opération (dépôt du permis de construire et réalisation des travaux), il y a lieu de procéder :

- à la consultation des entreprises réalisatrices pour six dossiers de consultation des entrepreneurs pour un montant estimé de 653 902 € TTC :

- . lot n° 1 : voirie-terrassement,
- . lot n° 2 : réseaux secs et humides,
- . lot n° 3 : bâtiments,
- . lot n° 4 : espaces verts,
- . lot n° 5 : clôtures,
- . lot n° 6 : télégestion-éclairage ;

- au financement complémentaire des études de maîtrises d'œuvre de la phase travaux et frais divers pour un montant de 38 733 € TTC ;

- au financement du réseau d'eau potable pour un montant de 433 483 € TTC ;

- à la signature d'une convention financière entre la commune de Meyzieu et la Communauté urbaine qui définit les modalités de paiement du surcoût financier selon les principes de financement énoncés.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 11 juin 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le coût global prévisionnel et le montage financier de l'aire d'accueil des gens du voyage de Meyzieu d'une capacité de seize places, pour un montant total de 1 185 218 € en dépenses et 745 318 € en recettes pour la réalisation des travaux, des études de phase travaux et frais divers.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter les subventions auprès de ses partenaires,

b) - signer la convention à intervenir avec la commune de Meyzieu,

c) - déposer le permis de construire de l'aire d'accueil de Meyzieu.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 2 mai 2006 pour l'opération n° 1417 est complétée pour un montant de 1 146 218 € en dépenses et 745 318 € en recettes, répartis comme suit :

- 692 635 € TTC en dépenses et 623 245 € en recettes sur le budget principal pour la réalisation des travaux, des études de phase travaux et frais divers, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 2 635 € en 2007,
- . 690 000 € en 2008,

- pour les recettes :

- . 623 245 € en 2008,

- 433 483 € TTC en dépenses et 122 073 € en recettes de TVA sur le budget annexe de l'eau potable, à prévoir sur l'exercice 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,